

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE
DE VOL A VOILE DE FAYENCE-TOURRETTES**

Siège : Mairie de FAYENCE 83440

Tél. 04 94 39 15 11

Fax. 04 94 39 15 01

**COMPTE RENDU DU
COMITÉ SYNDICAL DU 27 février 2014**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie de Fayence sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : Mme Josette SAGNARD (Adjointe au Maire de Fayence), messieurs Jean-Luc FABRE (Maire de Fayence), Camille BOUGE (Maire de Tourrettes), François CAVALLIER (Conseiller Général) et Michel RAYNAUD (Conseiller municipal de Tourrettes).

Absents excusés : Mmes Françoise DUMONT (Conseiller général) – Procuration à M. CAVALLIER et Raymonde CARLETTI (Conseiller Général) et M. Jean-Pierre SERRA (Conseiller général).

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 novembre 2013

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 novembre 2013 qui, n'appelant pas de remarques particulières, est adopté A L'UNANIMITE.

1. Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2013

2.1 – Approbation du compte de gestion 2013 du Trésorier

Monsieur le Président préconise l'adoption du compte de gestion qui n'appelle aucune observation particulière.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2013, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2 – Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2013 :

Monsieur le Président présente au Comité syndical le compte administratif 2013 ainsi que les résultats de l'année également soumis au vote :

Libellés	Investissement Dépenses déficits	Investissement Recettes excédents	Fonction. Dépenses déficits	Fonction. Recettes excédents	Ensemble Dépenses déficits	Ensemble Recettes excédents
Résultats reportés	9 220.47			32 513.73	9 220.47	32 513.73
Résultat affecté		9 840.57				9 840.57
Opérations de l'exercice	48 512.30	23 656.23	12 437.40	27 013.56	60 949.70	50 669.79
TOTAUX	57 732.77	33 496.80	12 437.40	59 527.29	70 170.17	93 024.09
Résultats de clôture	24 235.97			47 089.89	24 235.97	47 089.89
RAR	8 473.42	8 100.00			8 473.42	8 100.00
TOTAUX CUMULES	66 206.19	41 596.80	12 437.40	59 527.29	78 643.59	101 124.09
RÉSULTATS DÉFINITIFS	24 609.39			47 089.89		22 480.50

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2013 présenté par Monsieur Jean-Luc FABRE,

- DÉCIDE d'affecter, sur les 47 089.89€ d'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013, une partie, soit 22 480.50€, au compte 002 (« Résultat de fonctionnement reporté ») et le reste, soit 24 609.39€ pour combler le besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 (« Excédent de fonctionnement capitalisé »).

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2014

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L.3312-1 de ce même Code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, au sein du Syndicat Mixte sur les orientations budgétaires.

2.1 – Résultats de l'exercice budgétaire 2013	Rappel 2012	Résultats 2013
Excédent de fonctionnement :	42 354.30€	47 089.89€
Déficit d'investissement :	9 220.47€	24 235.97€
Déficit des Restes à réaliser :	620.10€	373.42€
Report en N + 1 :	32 513.73€	22 480.50€

Il sera prévu, lors du vote du Budget Primitif 2014, et conformément au vote de l'affectation des résultats 2013 ce même jour, de reprendre en section de fonctionnement un excédent de 22 480.50€ et en section d'investissement un déficit de 24 235.97€ et un excédent de fonctionnement capitalisé de 24 609.90€.

2.2 - Réalisations 2013

Sur l'exercice 2013 ont été réalisés les travaux de réhabilitation complète des sanitaires d'un bloc logements comprenant des démolitions, du cloisonnement, de l'électricité, de la plomberie, du carrelage et des peintures.

Le plan de financement définitif de ces travaux est le suivant :

- Montant total des travaux HT	:	29 891.80€
- Subvention du Département (27.10%)	:	8 100.00€
- Autofinancement du Syndicat Mixte (72.90%)	:	21 791.80€

En parallèle, le plafond de la salle de détente a fait l'objet d'une réfection complète comprenant l'isolation et la peinture.

2.3 – Etat de la dette

Le montant du capital restant dû au 31.12.2013 s'élève à 47 506,70€.

Cette dette se compose des trois emprunts suivants réalisés auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur :

- Un emprunt de 24 000€ en 2005 pour les travaux sur le réseau d'eau. Extinction au 24.08.2015
- Un emprunt de 36 000€ en 2008 pour les travaux d'électricité des différents bâtiments. Extinction au 12.06.2018
- Un emprunt de 30 000€ en 2011 pour la toiture du Hangar atelier. Extinction au 31.03.2019

2.4 – Projets 2014

➤ Travaux de voirie

Les travaux de voirie prévus en 2013, et non réalisés pour des raisons météorologiques, le seront au plus tôt en 2014. A cet effet, les crédits ont été conservés dans les restes à réaliser. Il s'agissait de :

- Travaux de remblaiement contre les Hangars Nord assurant une mise à niveau du pluvial
- Travaux de reprofilage de terrain pour canaliser les eaux de ruissellements à l'extrémité des pistes d'envol des planeurs

➤ Travaux de sécurisation des zones aéronautiques

Afin d'assurer la sécurité de l'aérodrome pour la partie Nord-Est, interdire ainsi les pénétrations permanentes et dangereuses sur l'enceinte, et en contrôler l'accès par les parkings prévus à cet effet au Nord-Est et à proximité de la piste de BMX, il convient de prévoir une nouvelle tranche de travaux de clôture.

Une première estimation des dépenses s'élève à un montant de 15 691€ HT, travaux qui seraient entièrement financés par le budget 2014 du Syndicat Mixte.

Ces travaux de clôture seront proposés au vote du budget primitif lors de la prochaine séance qui devrait se dérouler le mardi 25 mars 2014.

Questions diverses

D'un commun accord avec Monsieur François CAVALLIER, monsieur le Président soumet aux membres présents une réflexion sur l'intégration, dans les tous prochains mois, de la Communauté de Communes du Pays de Fayence au sein même du Comité Syndical.

Cette intégration pourrait se faire dans le cadre de la réfection complète et, à venir, des statuts du Syndicat Mixte et la nouvelle répartition des sièges sera alors prévue.

Monsieur le Président propose une réflexion de chacun en la matière.

Monsieur le Président remercie les membres présents.

La séance est levée à 16h00.

Le Président,
Jean-Luc FABRE

